

# **BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE M6**

## **VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION**

**Exercice 2021**

# SOMMAIRE

## **/01 PANORAMA GLOBAL DU GROUPE**

Services de télévision et SMAD

## **/02 OBLIGATIONS DE DIFFUSION**

Structures des programmes, quotas de diffusion,  
obligations liées au format des services nationaux de télévision

## **/03 OBLIGATIONS DE PRODUCTION**

Obligations réglementaires et obligations spécifiques – services  
linéaires et SMAD

## **/04 ANNEXES**

# 01

## PANORAMA GLOBAL DU GROUPE

Services de télévision et services de médias audiovisuels à la demande

Présentation du groupe M6 – offre gratuite



Date de création	1987 Diffusée en haute définition à partir de 2008	2005 Diffusée en haute définition à partir de 2016	2012 Diffusée en haute définition dès sa création	2005 Diffusée en haute définition à partir de 2016 Acquisition par le groupe M6 en 2019
<p><b>Format</b> (Extrait des conventions signées avec l'Autorité)</p>	<p>Programmation <b>généraliste</b> destinée à l'ensemble du public. Caractère fédérateur des fictions et des magazines proposés, ainsi qu'au sein de l'offre de <b>programmes musicaux</b>.</p>	<p>Programmation <b>musicale</b> destinée au grand public et plus particulièrement aux jeunes adultes, ouverte aux différents genres musicaux et diffusion d'émissions musicales diversifiées sur son antenne. Diffusion d'au moins 3 300 heures annuelles de musique, constituant « le genre premier » de programmes. Effort d'exposition des programmes musicaux en première partie de soirée.</p>	<p>Programmation tenant compte du rythme de la vie familiale et favorisant le lien entre les générations. Offre diversifiée comportant du cinéma et des divertissements. Au moins <b>60 %</b> du temps total de diffusion consacrés aux <b>fictions audiovisuelles, magazines et documentaires</b>. Diffusion de programmes consacrés à la découverte et de programmes abordant les thèmes de la santé, de l'alimentation et de l'éducation.</p>	<p>Service <b>destiné aux enfants de 4 à 14 ans</b> et à leurs parents favorisant le lien entre les générations. Diffusion de programmes diversifiés de divertissement et d'éveil, dans le respect de la sensibilité des enfants et tenant compte de leur rythme scolaire. Obligations de bonne exposition des œuvres d'animation d'expression originale française et diffusion de programmes de découverte.</p>

**/ Présentation du groupe M6 – offre payante**



<p><b>Date de création</b></p>	<p>Créée en 1986 pour une diffusion sur le câble</p> <p>Lancement en 2005 dans l'offre de télévision payante de la TNT</p>	<p>1996</p>	<p>1993</p>	<p>1985</p> <p>Acquisition par le groupe M6 en 2019</p>
<p><b>Format</b> (Extrait des conventions signées avec l'Autorité)</p>	<p>Offre de programmes consacrée notamment aux <b>spectacles, à la vie culturelle</b> ou encore aux événements parisiens.</p>	<p>Programmation destinée à un <b>public majoritairement féminin</b>, constituée majoritairement de fictions télévisuelles complétées notamment par des magazines et des divertissements.</p>	<p>Service consacré à <b>la fiction</b> et plus particulièrement aux séries dans les genres suivants : policier, judiciaire, comédie dramatique, fantastique et science-fiction. Service co-édité avec le groupe TF1.</p>	<p>Service <b>destiné aux enfants de 4 à 14 ans</b>. Programmes diversifiés de divertissement : animation, séries, films, émissions interactives, jeux et magazines.</p>

**/ Présentation du groupe M6 – offre payante**



<p><b>Date de création</b></p>	<p>2000 Acquisition par le groupe M6 en 2019</p>	<p>Service temporaire diffusé chaque année autour des fêtes de Noël depuis 2011  Acquisition par le groupe M6 en 2019</p>	<p>2005</p>	<p>1989 Acquisition par le groupe M6 en 2019</p>
<p><b>Format</b> (Extrait des conventions signées avec l'Autorité)</p>	<p>Service <b>destiné aux enfants de 3 à 6 ans</b>. Diffusion de programmes de divertissement et d'éveil (animation, fiction, émissions de plateau, magazines, documentaires et occasionnellement des films).</p>	<p>Service consacré au <b>divertissement et à l'éveil du jeune public</b> en rapport avec le personnage du Père Noël et les fêtes de fin d'année.</p>	<p>Programmation <b>musicale</b> essentiellement composée de vidéomusiques.</p>	<p>Chaîne de <b>divertissement destinée aux 15 -35 ans</b> en 2014. Diffusion notamment de séries, de magazines et de vidéomusiques.</p>

## / Présentation du groupe M6 – offre payante



Date de création	2003 Acquisition par le groupe M6 en 2019	2014 Acquisition par le groupe M6 en 2019
<b>Format</b> (Extrait des conventions signées avec l'Autorité)	Programmation <b>musicale destinée au grand public</b> , ancrée en particulier dans l'actualité discographique et accordant une large place aux dernières sorties et aux meilleures ventes.	Service à <b>dominante musicale</b> destiné au grand public. Programmation axée en particulier sur les vidéomusiques des années 80 et 90.

## / Actualité 2021 de l'offre payante

- Renouvellement de la convention du service Téva le 8 décembre 2021.
- Edition des services Canal J, Tiji, MCM, MCM TOP, RFM TV et La Chaîne du Père Noël par la société M6 Thématique.

**Présentation du groupe M6 – les SMAD\***

	<b>Télévision de rattrapage des chaînes gratuites</b>	<b>Télévision de rattrapage des chaînes payantes</b>	<b>Offre de vidéo à la demande gratuite</b>	<b>Service de vidéo à la demande par abonnement</b>
<b>Services</b>	M6 Replay, W9 Replay, 6ter Replay et Gulli Replay	Paris Première Replay, Téva Replay, Série Club Replay, Canal J à la demande, Tiji à la demande et MCM à la demande	6play	GulliMax

Créé fin 2013, le portail 6play rassemble les SMAD du groupe sous une même marque. Il accueille également les flux linéaires des chaînes M6, W9, 6ter, Gulli (accessibles gratuitement sous réserve d'une inscription préalable) et ceux de Paris Première et Téva (sur abonnement, qui peut se faire directement dans l'application 6play sur tablette ou mobile). Sont également accessibles sur ce portail les flux linéaires et les programmes des émissions, filmés et à la demande, des stations de radio Fun Radio et RTL2.

*\*SMAD : service de médias audiovisuels à la demande*



# 02

## OBLIGATIONS DE DIFFUSION

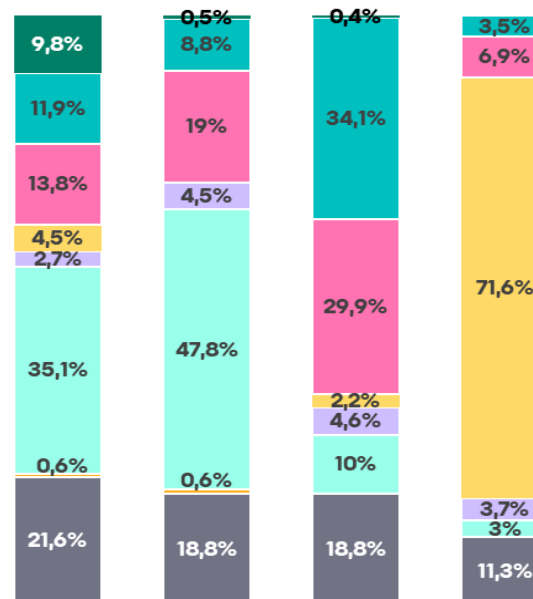
Structure des programmes

Quotas de diffusion

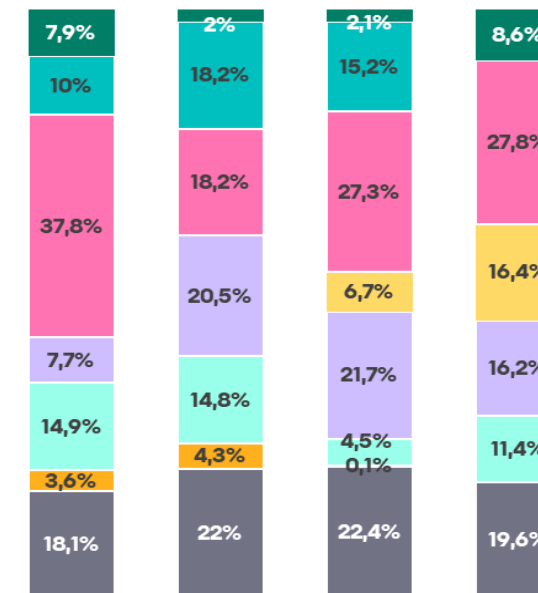
Obligations liées au format des services nationaux de télévision

- Sur l'ensemble du temps de diffusion, les singularités des lignes éditoriales des chaînes sont prégnantes : M6 et W9 privilégient la catégorie divertissements, musique et spectacles. 6ter propose une programmation majoritairement consacrée aux documentaires, magazines et fictions audiovisuelles. En sa qualité de chaîne jeunesse, Gulli favorise l'animation.
- La fiction audiovisuelle décroît par rapport à 2020 sur trois antennes : M6, W9 et Gulli. **Le cinéma est, quant à lui, en croissance sur toutes les antennes** par rapport à l'année 2019 sur l'ensemble du temps de diffusion, à la faveur du relèvement des plafonds réglementaires en août 2020. Ce genre progresse également en première partie de soirée sur M6, 6ter et Gulli par rapport à 2019.
- En première partie de soirée, la fiction audiovisuelle domine la programmation de M6, 6ter et Gulli, le cinéma étant le genre le plus diffusé sur W9.

### L'ensemble de la diffusion



### La première partie de soirée 20h30-22h30



- Publicité, parrainage, téléachat etc.
- Fiction cinématographique
- Documentaires, magazines
- Sport
- Animation
- Information, émissions de service
- Divertissements, musique et spectacles
- Fiction audiovisuelle

Source: Arcom

### **/ De légères évolutions de programmation guidées par la ligne éditoriale des différentes antennes**

Les évolutions des programmations des quatre chaînes gratuites du groupe M6 sont limitées en raison de leurs obligations conventionnelles : importance de l'offre de divertissements, musique et spectacles sur M6 et W9, prédominance de l'animation sur Gulli (en baisse de 3,4 points par rapport à 2020, soit -309 heures) et programmation axée sur la fiction audiovisuelle, les documentaires et les magazines sur 6ter.

#### BAISSE DE LA FICTION AUDIOVISUELLE SUR M6, 6TER ET GULLI

La fiction audiovisuelle a diminué pour la deuxième année consécutive sur M6 (-9,7 points soit -854 heures) et Gulli (-2,5 points soit -219 heures) ainsi que sur 6ter (-3,4 points soit -299 heures) entre 2019 et 2021. Sur W9, l'offre est stable après une légère hausse constatée en 2020 (de 242 heures).

#### HAUSSE DES DOCUMENTAIRES ET MAGAZINES SUR M6 ET GULLI AINSI QUE DES DIVERTISSEMENTS SUR M6, 6TER ET GULLI

M6 a développé son offre de magazines entre 2019 et 2021 avec la diffusion quotidienne de *Ça peut vous arriver* présenté par Julien Courbet ainsi que la présence de jeux sur son antenne à l'aide de ses marques récurrentes telles que *Pékin express*, *Les reines du shopping* ou encore *La meilleure boulangerie de France*. Les mêmes évolutions ont été constatées sur Gulli avec la croissance de la diffusion des documentaires animaliers, des jeux et des autres divertissements. Les autres divertissements ont également progressé sur 6ter.

#### RETOUR DE LA PUBLICITÉ

Les écrans publicitaires, en forte baisse pendant la crise sanitaire, ont retrouvé les volumes de 2019, les dépassant même pour W9, 6ter et Gulli (+0,5 point soit +75 heures pour W9, +0,5 point soit +40 heures sur 6ter; +1,3 point soit +115 heures sur Gulli).

### **/ Des obligations respectées**

Les chaînes gratuites et payantes du groupe M6 ont respecté l'ensemble de leurs obligations légales et conventionnelles de diffusion au cours de l'année 2021.

## / Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés



Created by Orange Cinema  
from the Moon Project

Œuvres audiovisuelles				
<b>Ensemble de la diffusion</b> (volume horaire)	4 299 h 59	5 359 h 09	6 598 h 54	7 274 h 54
EUR (60 %)	3 252 h 24 75,6 %	3 994 h 41 74,5 %	3 985 h 09 60,4 %	5 019 h 40 69 %
EOF (40 %)	2 962 h 08 68,9 %	3 555 h 42 66,3 %	3 683 h 46 55,8 %	4 661 h 22 64,1 %
<b>Heures de grande écoute</b> (volume horaire)	708 h 08	1 334 h 46	1 944 h 25	1 700 h 10
EUR (60 %)	513 h 16 72,5 %	1 149 h 28 86,1 %	1 214 h 16 62,4 %	1 201 h 26 70,7 %
EOF (40 %)	485 h 21 68,5 %	1 083 h 04 81,1 %	1 184 h 10 60,9 %	1 087 h 46 64 %
Œuvres cinématographiques				
<b>Ensemble de la diffusion</b> (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions maximum : 244)	107/145	123/236	139/242	84/244
EUR (60 %)	89 / 61,4 %	143 / 60,6 %	146 / 60,3 %	169 / 69,3 %
EOF(40 %)	60 / 41,4 %	110 / 46,6 %	100 / 41,3 %	98 / 40,2 %
<b>Heures de grande écoute</b> (nb de titres/nb de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	48/49	116/140	129 / 148	81/115
EUR (60 %)	30 / 61,2 %	85 / 60,7 %	89 / 60,1 %	79 / 68,7 %
EOF (40 %)	23 / 46,9 %	70 / 50 %	63 / 42,6 %	50 / 43,5 %

Source : Arcom



Created by Marco Gallmann  
from the Moon Project

## Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés

PARIS  
PREMIERE

Music

têva

RFM  
TV

serieclub



Created by Marie Gallemeau from the Moon Project

Œuvres audiovisuelles						
<b>Ensemble de la diffusion</b> (volume horaire)	6 182 h 12	8 316 h 50	6 509 h 05	8 359 h 45	7 809 h 35	
EUR (60 %)	4 126 h 16 66,7 %	7 644 h 01 91,9 %	3 536 h 13 54,3 %	6 168 h 03 73,8 %	5 133 h 31 65,7 %	
EOF (40 %)	3 052 h 36 49,4 %	4 473 h 32 53,8 %	3 046 h 52 46,8 %	3 446 h 47 41,2 %	4 830 h 20 61,9 %	
<b>Heures de grande écoute</b> (volume horaire)	917 h 38	-	-	-	-	
EUR (60 %)	553 h 16 60,3 %	-	-	-	-	
EOF (40 %)	427 h 05 46,5 %	-	-	-	-	
Œuvres cinématographiques						
<b>Ensemble de la diffusion</b> (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 244)	136/243	-	50/96	-	-	
EUR (60 %)	147 60,5 %	-	65 67,7 %	-	-	
EOF (40 %)	113 46,5 %	-	39 40,6 %	-	-	
<b>Heures de grande écoute</b> (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	122/155	-	49/58	-	-	
EUR (60 %)	94 60,6 %	-	36 62,1 %	-	-	
EOF (40 %)	74 47,7 %	-	25 43,1 %	-	-	



Created by Marie Gallemeau from the Moon Project


 Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés



Owned by Roger Chave  
Illustration: Chave

Created by Marco Gallmann  
from the Neun Project







Œuvres audiovisuelles					
<b>Ensemble de la diffusion</b> (volume horaire)	8 033 h 40	8 217 h 13	620 h 17	7 654 h 15	8 412 h 43
EUR (60 %)	5 632 h 15 70,1 %	5 132 h 04 62,5 %	374 h 11 60,3 %	4 050 h 05 52,9 %	5 238 h 06 62,3 %
EOF (40 %)	5 429 h 21 67,6 %	5 067 h 52 61,7 %	372 h 49 60,1 %	3 579 h 03 46,8 %	3 634 h 10 43,2 %
Œuvres cinématographiques					
<b>Ensemble de la diffusion</b> (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 244)	33/86	-	17/50	-	-
EUR (60 %)	65 75,6 %	-	39 78 %	-	-
EOF (40 %)	42 48,8 %	-	23 46 %	-	-
<b>Heures de grande écoute</b> (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	18/41	-	4/5	-	-
EUR (60 %)	39 95,1 %	-	4 80 %	-	-
EOF (40 %)	33 80,5 %	-	2 40 %	-	-

Source : déclaration des chaînes

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées


Musique		
	20 % minimum du temps total de diffusion	<b>20,4 %</b>
	50 % des émissions musicales consacrées à la musique EOF	<b>75,1 % des vidéomusiques diffusées</b> (qui représentent 86 % de la musique programmée sur M6)
	Préachat et diffusion de 100 vidéomusiques d'artistes francophones, dont 70 consacrés à des nouveaux talents	<b>100 dont 71</b>
	Émissions musicales en 1 <sup>ère</sup> partie de soirée : au moins 12, mutualisées avec W9 dont 4 ne relevant pas des genres exclus (documentaire musical, fiction audiovisuelle musicale non européenne, concours de talents musicaux)	<b>12 (M6+W9)</b> <b>10 sur M6</b> (4 films, 4 divertissements, 2 jeux musicaux)
	3 300 h de programmes musicaux, la musique étant le genre premier	<b>3 376 h 22</b>
	Émissions musicales en 1 <sup>ère</sup> partie de soirée : au moins 12, mutualisées avec M6	<b>12 (M6+W9)</b> <b>2 sur W9</b> (2 documentaires)
	Émissions musicales en 1 <sup>ère</sup> partie de soirée : au moins 12, dont 4 inédites ne relevant pas des genres exclus (documentaire musical, fiction audiovisuelle musicale non européenne, concours de talents musicaux)	4 documentaires, 11 magazines, 4 films musicaux, 9 divertissements, 6 concerts pour un total de <b>34 émissions, dont 16 inédites et ne relevant pas des genres exclus</b>
	Une émission régulière consacrée aux nouveaux talents	<b>Plus vite que la musique</b>
	20 % au moins des vidéomusiques consacrées à de nouveaux talents de la chanson d'expression française	<b>28,1 %</b>

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Jeunesse		
	50 % des œuvres d'animation diffusées sont européennes ou EOF	<b>89,3 %</b> (353 heures)
	Emissions destinées aux enfants aux jours et heures où ce public est disponible	<b>M6 Kid</b> (diffusée du lundi au vendredi de 7h à 8h45, hors vacances scolaires)
	Emissions destinées aux enfants et aux adolescents à des horaires adaptés	diffusion de <b>séries d'animation</b> ( <i>Les aventures de Tintin...</i> ), de <b>films</b> ( <i>Astérix le gaulois, Les goonies</i> )...
	1 930 heures d'œuvres d'animation, audiovisuelles ou cinématographiques, d'expression originale française entre 6 heures et minuit	<b>2 782 h 04</b>
	Dont 1 520 heures entre 6 heures et 19 heures	<b>2 349 h 56</b>
Découverte		
	Au moins 100 heures diffusées entre 6h30 et 22 heures (genres autorisés : magazines, jeux, documentaires, fictions, animation et programmes courts)	<b>1 036 h 36</b>
	Premières parties de soirées consacrées à la découverte	<b>47</b>
	300 heures de programme de découverte entre 6h30 et 23 heures (genres autorisés : magazines, jeux, documentaires, programmes courts et dessins animés)	<b>344 h 24</b>
	Dont un volume consacré aux dessins animés inférieur à 100 heures	<b>99 h</b>







## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Programmes inédits		
	120 heures d'œuvres audiovisuelles européennes ou EOF inédites commençant entre 20 h et 21 h 30	<b>360 h 12</b>
	400 heures minimum de programmes inédits en TNT	<b>529 h 27</b>
Programmation		
	60 % au minimum de magazines, documentaires et de fictions audiovisuelles	<b>64 %</b>
	100 programmes à destination des parents	<b>101</b>
	52 spectacles vivants différents au minimum	<b>76 spectacles vivants différents</b> (5 pièces de théâtre, 6 humour, 1 défilé de mode, 64 concerts) <b>pour un total de 128 diffusions</b>

Source : Arcom

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Programmes en haute définition		
	100 % de programmes en HD	<b>100 %</b>
	100 % de programmes entre 16 heures et minuit	<b>100 %</b>
	Au moins 90 heures en moyenne hebdomadaire entre minuit et 16 heures	<b>112 h 17</b>
	Au moins 45 heures en moyenne hebdomadaire entre 16 heures et minuit	<b>54 h 50</b>
	Au moins 60 heures en moyenne hebdomadaire entre minuit et 16 heures	<b>106 h 33</b>
	100 % des programmes entre 16 heures et minuit	<b>100 %</b>
	Au moins 90 heures en moyenne hebdomadaire entre minuit et 16 heures	<b>110 h 37</b>

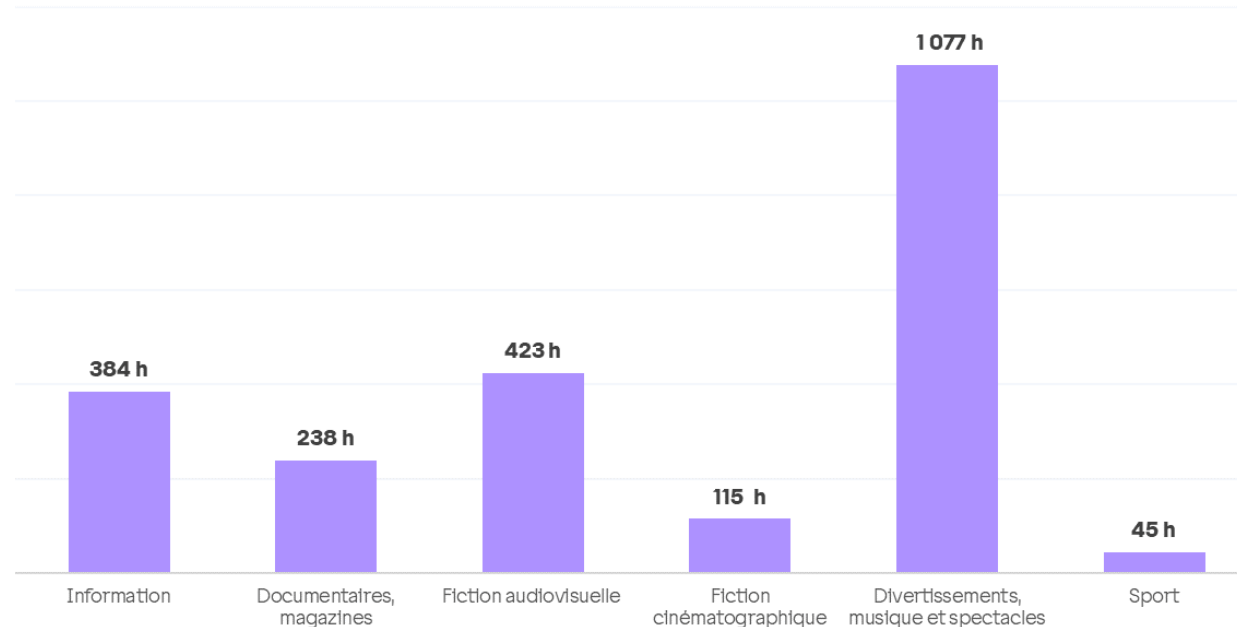
Source : Arcom

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- Offre diversifiée aux heures de forte audience (16 heures-minuit)

### Volume horaire des programmes diffusés aux heures de forte audience en 2021 (hors publicité et habillage)



Source : Arcom

- Offre musicale aux heures de forte audience (16 heures-minuit)

Des émissions musicales et des divertissements à composante musicale ont été diffusés au sein de cette tranche horaire, tels que le documentaire *Freddy Mercury the great pretender*, des films musicaux (*Bohemian rhapsody*, *La la land*...), des émissions de variétés (*Jean-Jacques Goldman la grande soirée anniversaire*, *La soirée extraordinaire*...) ou encore un spectacle (*Mylène Farmer 2019*).

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Diffusion de magazines et documentaires favorisant la compréhension du monde contemporain**

En 2021, cette programmation a été assurée par la diffusion des magazines récurrents de la chaîne (*Capital, Zone interdite, 66 minutes...*) ainsi que par la diffusion de documentaires unitaires (*Retour à Tchernobyl, Legacy notre héritage, Salon de l'agriculture les jeunes font leur révolution, Lille police des mineurs...*).

- **Promotion des nouveaux talents de la chanson française, diversité des producteurs musicaux et programmation ouverte aux différents genres musicaux**

Le programme court, multidiffusé, *Plus vite que la musique*, a permis de mettre en valeur les nouveaux talents de la chanson française, issus pour partie de labels indépendants.

Concernant la diversité des producteurs musicaux, M6 déclare avoir diffusé des vidéomusiques produites par des labels variés : indépendants (W Lab, Pias, Zigomar, Believe/All points, Play 2... ) ou majors (Universal Music, Warner Music, Sony).

La diversité des genres musicaux a également été assurée : pop-rock (Hoshi, Lilly Wood & The prick, Kyo), musique urbaine (Franglish, Tayc, 47 ter, Hatik), chanson française (Hervé, Céphaz, Amir, Vidéoclub), pop internationale (The weeknd, Lucenzo, Texas) ou encore musique électronique (Bon entendeur).

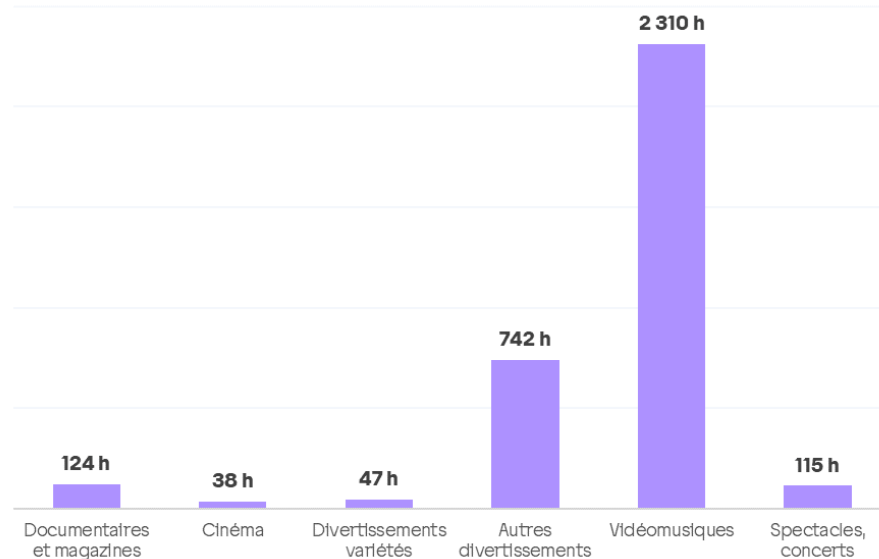
## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Programmation musicale diversifiée sur l'ensemble du temps de diffusion et développement de la musique aux heures de forte audience**

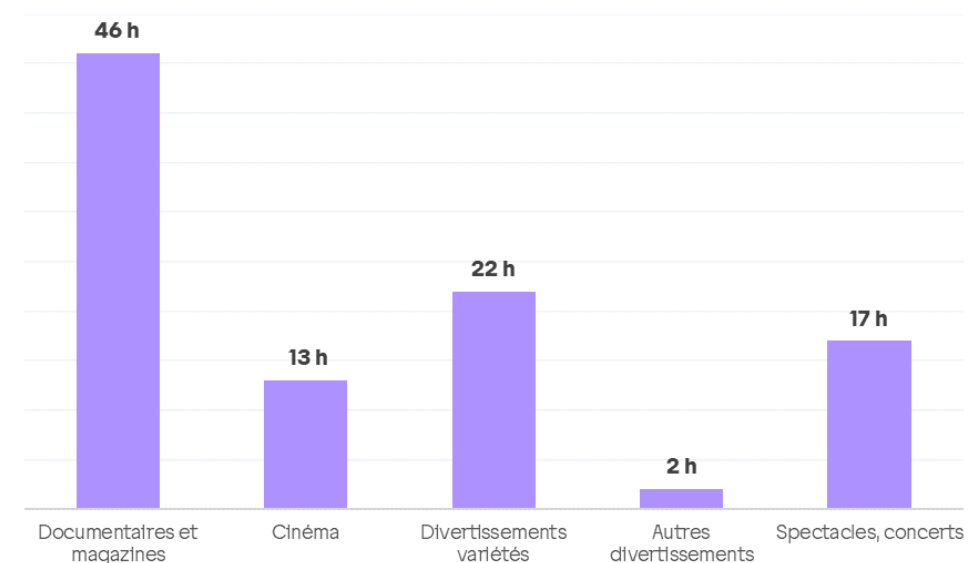
### Volume horaire par genre des programmes musicaux diffusés en 2021

#### Sur l'ensemble du temps de diffusion



Source : Arcom

#### Aux heures de forte audience (16 heures-minuit)



Source : Arcom

Aux heures de forte audience, 100 heures de programmes musicaux ont été diffusées, soit 3,4 % du temps total de diffusion de la tranche horaire. Ce chiffre est en augmentation de 20 heures par rapport à l'année 2020 (+0,7 point).

W9 a diffusé 38 émissions musicales en première partie de soirée débutant entre 20h30 et 21h30, chiffre en augmentation de 7 soirées par rapport à 2020.

## / Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Diversité des genres musicaux et promotion des nouvelles scènes musicales**

Des vidéomusiques de jeunes artistes de la scène musicale hexagonale ont été programmées sur W9 en 2021, parmi lesquels : 47ter, Adrien Gallo, Baptiste Ventadour ou encore Barbara Pravi.

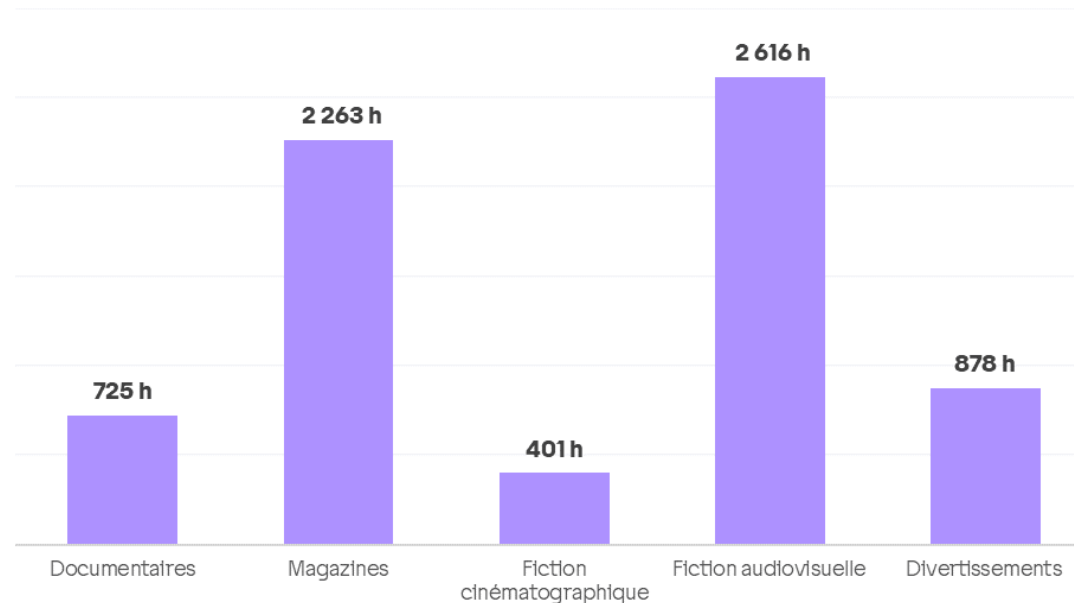
La promotion des nouveaux talents de la chanson française et des nouvelles scènes musicales françaises a été assurée au sein des émissions musicales régulières *Hit W9*, *L'hebdo de la musique*, des programmes courts *Talent tout neuf* et *Plus vite que la musique* et des divertissements tels que *Les W9 d'or*, *W9 Urban arena* ou encore *Les W9 garden concerts*.

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Programmation diversifiée comprenant documentaires, magazines, fiction audiovisuelle, cinéma et divertissements**

**Volume horaire des genres de programmes cités par l'obligation en 2021 (sur un total de 8 760 h)**



Source : Arcom

6ter a consacré 64 % de son temps total de diffusion aux documentaires-magazines et à la fiction audiovisuelle, en respectant une répartition équilibrée entre ces deux catégories (la première représentant 34,1 % et la seconde 29,9 % du temps total de diffusion en 2021).

## / Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- **Diffusion d'émissions traitant de la santé, de l'alimentation et de l'éducation**

Cette obligation a été respectée avec la programmation des magazines *Norbert commis d'office*, *Norbert et Jean*, *La grande vadrouille de Norbert*, certains numéros de *Familles extraordinaires* (« Quand parents et enfants décident de maigrir ensemble », « Elles ont décidé de devenir écolo », « Élever un enfant handicapé l'amour plus fort que tout »).

- **Emissions destinées aux enfants et aux adolescents à des heures adaptées à ce public**

En 2021, 6ter a diffusé 196 heures d'animation dont 66 heures entre 6 heures et 22 heures.

Des fictions audiovisuelles à destination du jeune public ont été diffusées en avant-soirée (*Charmed*, *Marvel les agents du S.H.I.E.L.D.*, *Ma sorcière bien aimée*) ainsi que des films familiaux (*Le grand chemin*, *Les goonies*, *Le masque de Zorro*) et des films d'animation (*Astérix chez les bretons*, *Astérix et Cléopâtre*, *Cars 3...*) le vendredi soir et pendant les vacances scolaires.

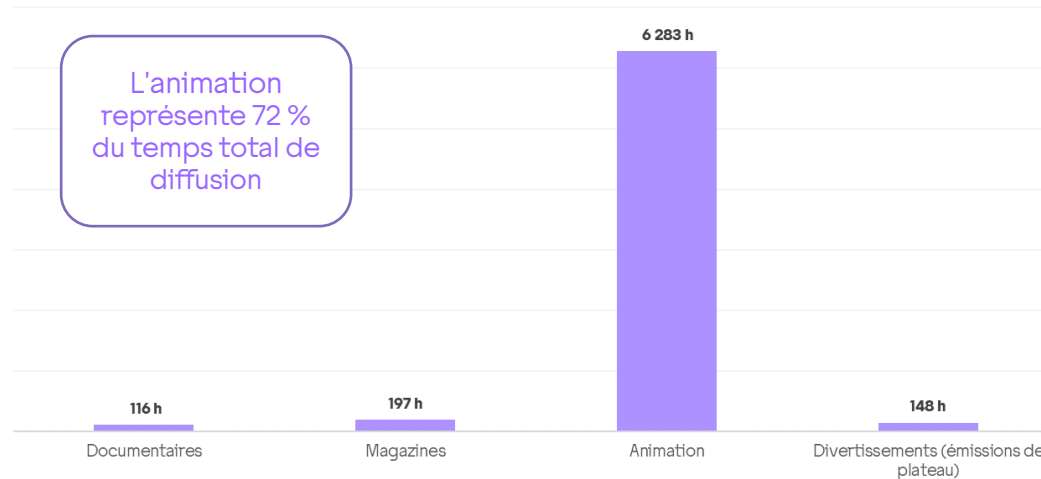


## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- Programmation diversifiée comprenant dessins animés, documentaires, magazines, émissions de plateau

Volume horaire en 2021 des programmes cités par l'obligation ci-dessus (sur un total de 8 760 h)



Source : Arcom

- Programmation adaptée au public de la chaîne, selon les jours et les tranches horaires

### Répartition de la programmation par genres en 2021

	6h-18h	18h-20h30	20h30-minuit	Soirées du mardi, vendredi et samedi
Animation	81,5 %	68,2 %	17,5 %	36 %
Documentaires, magazines	3,2 %	1,3 %	10,6 %	0,6 %
Fiction audiovisuelle	2,7 %	9 %	24,4 %	12,3 %
Fiction cinématographique	1,1 %	5,8 %	15,3 %	26,7 %
Divertissements	0,3 %	1,7 %	12,3 %	4,6 %

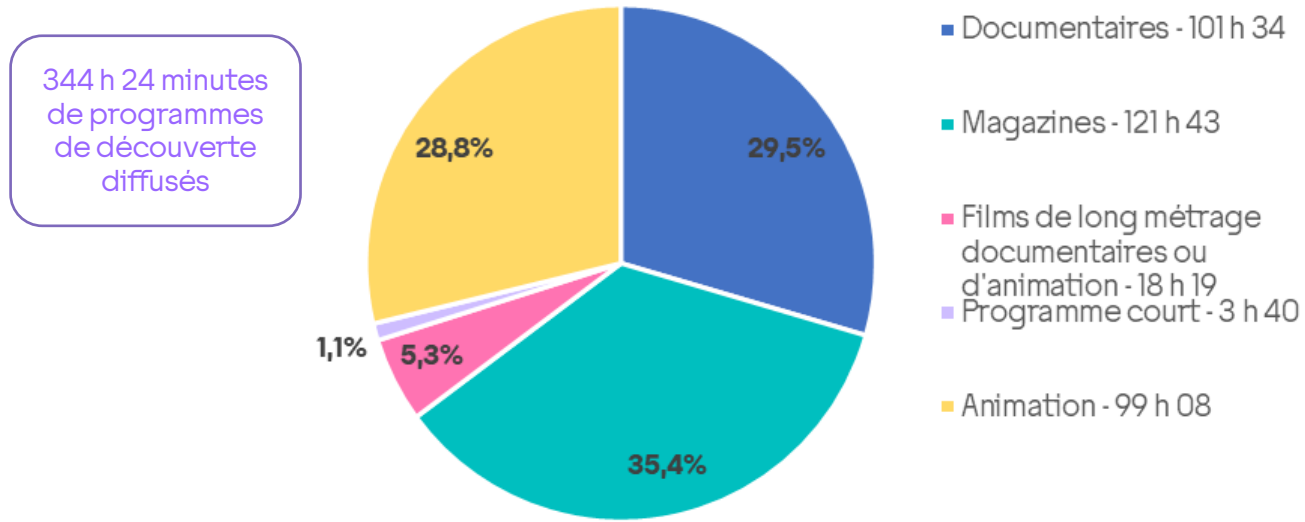
Source : Arcom

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées



- Les programmes de découverte

Répartition par genre des programmes de découverte diffusés en 2021








Source : Arcom

- Diffusion d'émissions de sensibilisation à l'environnement au sein des programmes de découverte**

En 2021, Gulli a proposé des programmes de sensibilisation à l'environnement parmi ces programmes de découverte, tels que les films documentaires *Félins* et *Deux frères* ainsi que des numéros du magazine *Wazup* et *Gu'live* dans le cadre de la semaine spéciale consacrée à l'écologie proposée en janvier 2021.

## Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Plages en clair		
	Au maximum trois heures par jour entre 17h30 et 21 heures	<b>877 h 07</b> Soit 2 h 24 /jour
	Au maximum trois heures par jour le samedi et le dimanche entre 9h30 et 13h30	<b>267 h 05</b> Soit 2 h 34 /jour
	Au moins 50 % de programmes européens ou EOF dans les plages en clair le samedi et dimanche	<b>99,5 %</b> soit 265 h 40
Spectacles vivants et vidéomusiques		
	Au minimum 150 heures de captation ou récréation de spectacles vivants aux heures de grande écoute	<b>204 h 58</b>
	Diffusion d'au moins 50 % de vidéomusiques, captations et récréations de spectacles vivants dont au moins 40 % de vidéomusiques	<b>94,8 % de vidéomusiques</b>
	Diffusion d'au moins 50 % de vidéomusiques, captations et récréations de spectacles vivants dont au moins 40 % de vidéomusiques	<b>96,1 % de vidéomusiques</b>
	Diffusion d'au moins 50 % de vidéomusiques, captations et récréations de spectacles vivants dont au moins 40 % de vidéomusiques	<b>95,4 % de vidéomusiques</b>

Source : déclaration des chaînes

# 03

## **OBLIGATIONS DE PRODUCTION**

Obligations réglementaires et engagements spécifiques

Services linéaires & non linéaires

### / Production audiovisuelle

les services assujettis à ces obligations sont :

- ceux qui consacrent plus de 20 % de leur temps de diffusion à des œuvres audiovisuelles et
- ceux dont le chiffre d'affaires annuel net est supérieur à 350 millions d'euros

### / Production cinématographique

les services assujettis à ces obligations sont :

- ceux qui diffusent annuellement plus de 52 œuvres cinématographiques de long métrage et/ou plus de 104 diffusions d'œuvres cinématographiques de long métrage

### / Régime particulier du groupe : audiovisuel

- En application de ses accords interprofessionnels, le groupe M6 met en commun les contributions de ses services assujettis aux obligations de production audiovisuelle compris dans l'accord « M6 » d'une part (M6, W9, 6ter, M6 Music, Paris Première, Téva), et « Lagardère » d'autre part (Gulli, Canal J, MCM, MCM Top, TIJI, RFM TV, La chaîne du Père Noël).

La partie « M6 » du groupe comprend également le service 6play, qui supporte des obligations de contribution à la production audiovisuelle à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2021. En effet, compte-tenu de la modification du décret SMAD intervenue en cours d'exercice, les recettes de 6play ont abondé l'assiette de contribution des services linéaires sur le premier semestre, et se sont vues appliquer les dispositions du décret SMAD sur le second.

- Le groupe doit également respecter certaines obligations spécifiques (notamment de production inédite et d'animation)

Le régime des obligations de production a évolué le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date d'entrée en vigueur des décrets n° 2021-1926 et n° 2021-1924 du 30 décembre 2021.



<i>M6 - W9 - 6ter - Paris Première - Téva M6 Music - 6play</i>		obligation	réalisation
<b>Œuvres audiovisuelles européennes ou EOF</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>109,794 M€</b>	<b>110,020 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>73,044 M€</b>	<b>76,297 M€</b>
<b>Œuvres audiovisuelles EOF</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>25,092 M€</b>	<b>106,784 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>64,921 M€</b>	<b>73,035 M€</b>
<b>Dépenses prises en compte au titre de la production indépendante</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>73,912 M€</b>	<b>74,300 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>56,494 M€</b>	<b>57,362 M€</b>
<b>Engagements spécifiques</b>			
Production d'œuvres audiovisuelles en HD	M6, W9, 6ter : 100% des dépenses en inédit : <b>93,094 M€</b>		<b>93,094 M€</b>
Inédit	Groupe M6 (75% obligation globale) : <b>82,345 M€</b>		<b>96,118 M€</b>
	Groupe M6 (70% obligation patrimoniale) : <b>51,131 M€</b>		<b>62,429 M€</b>
	Téva 15% obligation globale en production inédite avec des producteurs indépendants) : <b>0,500 M€</b>		<b>0,514 M€</b>
Œuvres d'animation	M6 et 6ter (1% CA) : <b>5,815 M€</b>		<b>5,894 M€</b>
	M6 (1% CA en œuvres inédites) : <b>5,352 M€</b>		<b>5,388 M€</b>
	M6 (0,67% CA dans des œuvres inédites en production indépendante) : <b>3,586 M€</b>		<b>5,388 M€</b>
Musique	W9 (5 % du CA dans des œuvres musicales européennes ou EOF) : <b>5,028 M€</b>		<b>5,138 M€</b>
	Émissions musicales et de divertissement à composante musicale : <b>19 M€</b>		<b>19,011 M€</b>

Les services du groupe M6 rassemblés au sein du périmètre « M6 » ont respecté leurs obligations de production audiovisuelle au titre de l'exercice 2021.



<b>Gulli - Canal J - MCM - MCM TOP - RFM TV TIJI - LCPN</b>		<b>obligation</b>	<b>réalisation</b>
<b>Œuvres audiovisuelles européennes ou EOF</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>7,822 M€</b>	<b>7,983 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>5,497 M€</b>	<b>5,797 M€</b>
<b>Œuvres audiovisuelles EOF</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>6,358 M€</b>	<b>7,747 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>4,479 M€</b>	<b>5,561 M€</b>
<b>Dépenses prises en compte au titre de la production indépendante</b>			
Ensemble des œuvres audiovisuelles		<b>5,576 M€</b>	<b>7,464 M€</b>
dont œuvres patrimoniales		<b>4,123 M€</b>	<b>5,792 M€</b>
<b>Engagements spécifiques</b>			
Œuvres d'animation	Œuvres audiovisuelles d'animation indépendantes (1% ressources cumulées du groupe) : <b>0,559 M€</b>		<b>5,146 M€</b>
	Œuvres audiovisuelles d'animation EOF indépendantes M6 (10% ressources et CA cumulés de Gulli, Canal J, Tiji et LCPN) : <b>5,050 M€</b>		<b>5,071 M€</b>
MCM : 10% de son obligation globale dans des documentaires, des spectacles vivants et des magazines EOF inédits produits par des entreprises indépendantes		<b>0,050 M€</b>	<b>0,050 M€</b>

Les services du groupe M6 rassemblés au sein du périmètre « Lagardère » ont respecté leurs obligations de production audiovisuelle au titre de l'exercice 2021.



Created by Marco Colonna  
from the Sun Project

	obligation	réalisation
<b>M6</b>		
Œuvres européennes	3,2 % du CA net de l'exercice précédent en préfinancements : 15,790 M€	16,775 M€
Œuvres EOF	2,5 % du CA net de l'exercice précédent en préfinancements : 12,335 M€	16,775 M€
Production indépendante	75 % des dépenses de préfinancements EUR : 12,581 M€	13,400 M€
<b>W9</b>		
Œuvres européennes	3,2 % du CA net de l'exercice précédent : 2,822 M€	3,330 M€
Œuvres EOF	2,5 % du CA net de l'exercice précédent : 2,204 M€	3,130 M€
Dépenses autres qu'achats de droits	20 % de l'obligation EUR : 0,564 M€	1,000 M€
Production indépendante	75 % des dépenses de préfinancements EUR : 0,750 M€	0,800 M€
<b>6Ter</b>		
Œuvres européennes	3,2 % du CA net de l'exercice précédent : 1,344 M€	1,560 M€
Œuvres EOF	2,5 % du CA net de l'exercice précédent : 1,050 M€	1,510 M€
<b>Paris Première</b>		
Œuvres européennes	3,2 % du CA net de l'exercice précédent : 0,869 M€	0,948 M€
Œuvres EOF	2,5 % du CA net de l'exercice précédent : 0,679 M€	0,846 M€
<b>Gulli</b>		
Œuvres européennes	3,2 % du CA net de l'exercice précédent : 1,197 M€	1,236 M€
Œuvres EOF	2,5 % du CA net de l'exercice précédent : 0,935 M€	0,979 M€

Les services du groupe M6 ont respecté leurs obligations de production cinématographique au titre de l'exercice 2021.



# 04

## ANNEXES

**/ Les conventions des services de télévision et des services de médias audiovisuels à la demande sont consultables sur le site internet de l'Arcom**

- Pour les chaînes gratuites : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privées-hertziennes>
- Pour les chaînes disponibles par abonnement : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privées-diffusées-par-d'autres-reseaux>

**/ Les annexes mentionnées dans le corps de ce document sont consultables en cliquant aux liens ci-dessous :**

LISTE DES FILMS PRÉACHETÉS DÉCLARÉS, PAR ÉDITEUR, EN EXCEL

LISTE DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES DÉCLARÉES, PAR ÉDITEUR, EN EXCEL



### Article 3-1-1

I- L'éditeur propose une programmation généraliste à destination de l'ensemble du public. Il offre des magazines et des fictions qui fédèrent parents et enfants. Il diversifie son offre de programmes aux heures de forte audience. Il développe une politique de programmation de magazines et de documentaires favorisant la compréhension du monde contemporain, en abordant des domaines diversifiés tels que par exemple, l'emploi, l'intégration, l'économie, la science, l'écologie, la consommation. Il développe sa collaboration avec les jeunes talents de la création audiovisuelle.

II- L'éditeur consacre au moins 20 % de sa programmation annuelle à des émissions musicales. Une part majoritaire de la musique diffusée au cours de ces émissions est d'expression française. Il s'engage à conduire une politique favorable à la diversité des producteurs musicaux. Il développe la présence d'émissions musicales et d'émissions de divertissement à composante musicale aux heures de forte audience. Il propose une programmation ouverte aux différents genres musicaux. Il promeut les nouveaux talents de la chanson française.

III- L'éditeur préachète et diffuse annuellement au moins 100 vidéomusiques consacrées à des artistes francophones. Sous réserve que la production nationale le permette, la société s'engage à ce que, au sein du volume total annuel de vidéomusiques d'artistes francophones qu'elle a préachetées et diffusées, 70 vidéomusiques soient consacrées à des nouveaux talents.

IV- Chaque année, au moins douze premières parties de soirée sont réservées, sur M6 ou W9, à des émissions musicales d'une durée minimale de 90 minutes et dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30.

Sur ces douze premières parties de soirée, quatre au moins sont diffusées sur M6. Toutefois, elles ne relèvent pas alors des genres suivants :

- Documentaire musical ;
- Fiction audiovisuelle musicale non européenne ;
- Concours de talents musicaux.

V- L'éditeur offre des émissions destinées aux enfants aux jours et heures où ce public est disponible. Ces programmes favorisent l'épanouissement physique, mental et moral des enfants et leur apportent des références utiles dans la construction de leur approche du monde. Les animateurs de ces programmes respectent le jeune public et n'exploitent pas son inexpérience et sa crédulité.

VI- L'éditeur réserve dans la diffusion des œuvres d'animation destinées aux enfants une part majoritaire aux œuvres européennes ou d'expression originale française.

### Article 3-2-1 :

Conformément à l'article 13 du décret n°2010-747 du 2 juillet 2010 modifié relatif à la contribution à la production des œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision par voie hertzienne terrestre, l'éditeur diffuse annuellement au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française qu'il n'a pas précédemment diffusées et dont la diffusion commence entre 20 heures et 21 heures 30. A ce titre, la durée cumulée des œuvres diffusées successivement est prise en compte pour une durée maximale de 180 minutes par soirée lorsque la diffusion de la première œuvre commence entre 20h00 et 21h30. Ce volume annuel de diffusion peut comporter jusqu'à 25 % d'œuvres en rediffusion



### Article 3-1-1

L'éditeur propose une programmation musicale destinée au grand public et plus particulièrement aux jeunes adultes.

La musique constitue le genre premier de la programmation ; elle représente un volume minimal annuel de 3 300 heures.

L'éditeur propose une programmation ouverte aux différents genres musicaux et assure la diffusion d'un minimum de 52 programmes de spectacles vivants par an. Il développe la présence d'émissions musicales diversifiées sur son antenne. Il développe la présence de la musique aux heures de forte audience en veillant notamment à programmer une émission musicale régulière consacrée aux nouveaux talents. Il promeut la chanson d'expression française et ses nouveaux talents. Il consacre au moins 20 % de sa programmation de vidéomusiques à de nouveaux talents de la chanson d'expression française selon la définition figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

Chaque année, au moins douze premières parties de soirée sont réservées, sur M6 ou sur W9, à des émissions musicales d'une durée minimale de 90 minutes dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30. En sus de l'engagement figurant à l'alinéa précédent, l'éditeur propose chaque année sur W9 au moins douze émissions musicales supplémentaires d'une durée minimale de 90 minutes et dont la diffusion débute entre 20h30 et 21h30. Au sein de ces douze émissions, quatre au moins sont inédites sur les services de télévision autorisés ou conventionnés par le Conseil et portent une attention particulière aux nouvelles scènes musicales. Ces quatre émissions ne relèvent pas en outre des genres suivants :

- Documentaire musical ;
- Fiction audiovisuelle musicale non européenne ;
- Concours de talents musicaux.



### Article 3-1-1

L'éditeur propose un service à destination de toutes les familles. Il favorise le lien entre les générations en proposant une programmation qui tient compte du rythme de la vie familiale. Cette offre de programmes comporte des émissions pouvant être partagées par les enfants, les parents et les grands-parents.

L'offre de programmes est diversifiée. Les magazines et les documentaires d'une part, la fiction audiovisuelle, d'autre part, représentent ensemble au moins 60 % du temps total de diffusion. Les parts respectives de ces deux genres de programmes sont équilibrées. La programmation comprend également du cinéma et des divertissements.

L'éditeur propose des émissions destinées aux enfants et aux adolescents à des heures adaptées à ce public.

Au sein de cette offre de programmes, il propose notamment des émissions traitant de la santé, de l'alimentation et de l'éducation. De nombreuses soirées sont consacrées à la découverte et à la compréhension du monde.

L'éditeur s'engage à diffuser annuellement, entre 6h30 et 22h00, au moins 100 heures de programmes consacrés à la découverte, ces derniers étant constitués de magazines, de jeux, de documentaires, de fictions, d'animation et de programmes courts. Certains de ces programmes sont proposés en première partie de soirée.

Chaque année, à partir de 2016, le service propose un volume minimal de 400 heures de programmes en première diffusion sur les chaînes gratuites de la télévision hertzienne terrestre. Cette obligation comprend la durée des rediffusions éventuelles de ces programmes, dans un délai de trente jours. Elle ne comprend pas les émissions de téléachat.



### Article 3-1-1

La programmation est destinée aux enfants de 4 à 14 ans. Elle s'adresse également aux parents et aux éducateurs. Elle vise à favoriser le lien entre les générations.

L'éditeur propose des programmes diversifiés de divertissement et d'éveil, dans le respect de la sensibilité des enfants et tenant compte de leur rythme scolaire.

Compte-tenu du public auquel s'adresse le service, l'éditeur veille tout particulièrement dans ses programmes à diffuser les soirées du mardi, vendredi et samedi des programmes pouvant être partagés entre les parents et les enfants.

Au sein de cette programmation, des tranches horaires peuvent être consacrées aux très jeunes enfants (de 4 à 6 ans). Dans ce cas, l'éditeur veille à respecter le rythme et le développement des jeunes enfants ainsi que leur capacité de compréhension. En particulier, il ne les soumet pas à des sollicitations simultanées.

L'offre de programme est diversifiée en termes de contenu et de genres (dessins animés, documentaires, magazines, émissions de plateau).

En outre, l'éditeur s'engage :

- à programmer entre 6 heures et minuit un volume annuel d'au moins 1 930 heures d'œuvres d'animation, audiovisuelles ou cinématographiques, d'expression originale française, dont au moins 1 520 heures entre 6 heures et 19 heures.
- à réserver annuellement au moins 300 heures du temps d'antenne entre 6h30 et 23 heures aux programmes de découverte. Ces derniers sont constitués de magazines, de jeux, de documentaires, de programmes courts ou de dessins animés. Au sein de cette obligation, le volume des dessins animés ne peut dépasser 100 heures. Au titre des programmes de découverte, l'éditeur s'engage à diffuser des émissions de sensibilisation à l'environnement.
- à diffuser annuellement au moins 100 programmes destinés aux parents.

# **BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE M6**

## **VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION**

**Exercice 2021**